

# Au Grand Chelem anti-francophone, Elke Sleurs aligne les revers juridiques

## LE RÉSUMÉ

Toutes les démarches de la secrétaire d'Etat N-VA pour se débarrasser de responsables francophones se soldent par de cuisants échecs.

Michel Draguet sollicite un nouveau mandat à la tête des musées royaux, Alain Hubert va réclamer des dommages et intérêts à Sleurs et Philippe Mettens pourrait gagner son différend par KO juridique.

Le bilan d'Elke Sleurs? Du temps et de l'énergie dépensés en vain, mais surtout l'argent du contribuable qui part en frais d'avocats...

## MARTIN BUXANT

N'est pas alchimiste qui veut. Tenez, avec la secrétaire d'Etat Elke Sleurs, c'est même exactement le contraire qui se produit: tout ce qu'elle touche se change en plomb. À tel point qu'au sein même du gouvernement fédéral, certaines éminences n'hésitent plus à voir en elle le nouveau boulet de l'exécutif. La nouvelle Jacqueline Galant en version gantoise et nationaliste-flamande.

Les claques juridico-politiques que prend Elke Sleurs les unes après les autres pourraient être mises sur le compte de sa volonté de vouloir systématiquement évincer des responsables francophones – une option politique comme une autre... – sauf que les revers juridiques d'Elke Sleurs coûtent un pont à la collectivité, entre autres en frais d'avocats. À ce stade, les frais juridiques engagés par Elke Sleurs contre Michel Draguet, Alain Hubert et Philippe Mettens sont évalués (fourchette basse) à 1 million d'euros. Soit le salaire de 20 chercheurs durant une année. Ceci sans compter les dommages et intérêts qu'elle pourrait être condamnée à devoir verser. Allez, procédons avec ordre et méthode.

**Le cas Michel Draguet.** La secrétaire d'Etat a essayé de se débarrasser du directeur des musées royaux de Belgique. Son comportement à l'endroit de Michel Draguet a été si poussif, selon celui-ci, qu'il a introduit une plainte au pénal entre autres pour dénoncer le harcèlement

dont il estime être victime de la part de la ministre N-VA. Entre-temps, les résultats – entre autres en termes de fréquentation des musées, etc. – étant là, Draguet a reçu la mention «excellente» sur son bulletin.

Le mandat du directeur expire le 30 avril prochain mais fort de son évaluation, il sollicite un nouveau bail à la tête des musées royaux, nous confirme-t-il.

Michel Draguet refuse en revanche de s'exprimer sur la politique et le comportement d'Elke Sleurs. «L'affaire est entre les mains de la Justice», dit-il. Pour le reste, la ligne Sleurs est claire: le statu quo, le projet de musée d'art moderne n'avance pas, les collections du musée de l'armée sont disséminées aux quatre coins du pays. Et ajoutons à cela l'ineptie de ne pas vouloir prêter les œuvres du Fédéral à la Région bruxelloise qui veut bâtir un musée d'art contemporain à Yser. C'est sûr: les œuvres fédérales sont mieux à moisir dans des caves...

**Le cas Alain Hubert.** Probablement la tentative de mise à l'écart la plus visible de la secrétaire d'Etat tant la notoriété de l'explorateur est importante. Ici, le Conseil d'Etat, entre autres, a balayé les arguments de la secrétaire d'Etat qui voulait empêcher Alain Hubert et son équipe de se rendre à la station polaire. La Fondation polaire a donné la station à l'Etat belge, mais en reste le seul et unique gestionnaire, a confirmé la Justice.

Résultat: non seulement, Elke

Sleurs va devoir travailler avec Alain Hubert, mais l'Etat belge va aussi devoir déboursier des montants colossaux. «Deux procédures en dommages vont être lancées contre Elke Sleurs, explique Me Eric Gillet, le conseil de la Fondation polaire internationale. L'une pour des défauts de paiement de la contribution de l'Etat belge au budget de la Fondation. On oscille ici entre 4 et 5 millions d'euros. L'autre procédure, ce sera des dommages-intérêts pour l'état déplorable dans lequel le personnel envoyé par Elke Sleurs a laissé la station l'année dernière. C'était inimaginable.»

**Le cas Philippe Mettens.** Elke Sleurs s'est payée le scalp du haut fonctionnaire Philippe Mettens, patron de la Politique scientifique au printemps 2015 en nommant à sa place en avril un fonctionnaire ad interim: René Delcourt. «Elle ne m'avait jamais vu et quasiment pas parlé ni même évalué, mais elle a décidé de me dégommer», rappelle Philippe Mettens. Il décide

de contre-attaquer et introduit quatre recours devant le Conseil d'Etat dont, à ce stade, deux lui donnent déjà raison. La nomination ad interim de son successeur est cassée par le Conseil d'Etat qui stipule que Philippe Mettens aurait dû être nommé ad interim à ce poste, d'autant que son évaluation était «très bonne». Philippe Mettens est aujourd'hui en attente de la réponse du Conseil d'Etat sur le fond – puisque Sleurs est passée outre le Conseil et a nommé Delcourt définitivement à ce poste en juillet 2016 pour un mandat de 6 ans. Si Philippe Mettens emporte le morceau, Elke Sleurs devra le réintégrer et passer à la caisse pour lui verser les années de salaire perdu...

## Les réponses du cabinet Sleurs

Contacté ce jeudi, le cabinet d'Elke Sleurs a répondu concernant ces trois «cas».

«Michel Draguet a été évalué, son mandat expire en avril 2017, il n'y a pas de dossier Draguet.»

«En ce qui concerne Alain Hubert, une inspection internationale doit avoir lieu à la station polaire. (...) Le gouvernement travaille à une solution à long terme et nous y verrons plus clair au début de l'année prochaine.»

«En ce qui concerne Philippe Mettens, nous attendons les résultats de la procédure juridique encore en cours.»

«Je suis naturellement candidat à un nouveau mandat à la tête des musées royaux.»